

CAHIER D'ACTEUR

DANS LE CADRE DU DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRESLE MARITIME

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRESLE MARITIME

La communauté de communes Bresle Maritime rassemble 21 communes :

- 8 de Seine-Maritime :
Etalondes, Eu, Flocques, Incheville,
Le Tréport, Longroy, Millebosc et Ponts et
Marais
- 13 de la Somme :
Allénay, Ault, Beauchamps,
Bouvaincourt-sur-Bresle, Buigny-Les-
Gamaches, Dargnies, Embreville,
Friaucourt, Gamaches, Mers-Les-Bains,
Oust-Marest, St-Quentin-Lamotte et
Woignarue
- soit environ 35 000 habitants
- parmi ses compétences :
le développement économique,
l'environnement et le tourisme.

Il était donc essentiel qu'elle intervienne dans ce débat public qui concerne directement son territoire et sa façade maritime.

Un préambule important



Question : M. Brière, pouvez-vous nous préciser le sens de l'intervention de la communauté de communes Bresle Maritime dans ce débat ?

Alain Brière : Je préside une communauté de communes de 21 communes dont le territoire est directement impacté par ce projet. Nous le savons, les maires et délégués de ces 21 communes n'ont pas le même avis sur le sujet et il me semble que la communauté de communes n'a pas vocation à synthétiser les avis pour obtenir une position commune : sur un tel sujet qui peut engager profondément le devenir de notre secteur, chaque avis doit pouvoir s'exprimer.

Q : Pourquoi ce cahier d'acteur alors ?

Alain Brière : Parce que la communauté de communes a en charge le développement économique du territoire à travers notamment le Parc Environnemental d'Activités de Gros Jacques qu'elle a créé et qu'elle continue de développer. Si le projet de parc éolien offshore devait voir le jour, il serait impensable que les entreprises de notre territoire ne bénéficient pas de l'activité que cela engendrera, que notre Parc Environnemental d'Activités n'accueille pas les sociétés (production, maintenance, services) qui pourraient se créer. C'est le sens de notre contribution au débat à travers ce cahier d'acteur.

Un parc environnemental d'activités de 138 hectares

Le développement économique – tel que le conçoit la communauté de communes Bresle Maritime – s'associe au développement durable. L'avenir socio-économique et environnemental de demain se prépare dès aujourd'hui et les actions en matière de développement économique se multiplient.

En effet, la communauté de communes Bresle Maritime poursuit l'extension, l'aménagement, la gestion, l'entretien, la promotion et la commercialisation du Parc Environnemental d'Activités de Gros Jacques, parc interrégional, interdépartemental, puisque situé sur les départements de la Seine Maritime et de la Somme, et les Régions Haute Normandie et Picardie.

Ce parc, en phase avec les textes issus du Grenelle de l'Environnement, est prêt à recevoir – entre autres – des entreprises dont l'activité a un lien avec les énergies renouvelables.

Le Parc Environnemental d'Activités de Gros Jacques est destiné à accueillir de nouveaux investisseurs, dans un environnement que la Communauté de Communes souhaite préserver et valoriser.

La volonté des élus est de poursuivre une démarche qui a commencé dès la naissance du Parc :

- favoriser l'implantation de nouvelles entreprises pour renforcer le tissu économique de la région,
- élargir le bassin d'emploi,
- pérenniser les activités existantes,
- créer des synergies
- et donc accroître le dynamisme du territoire. Les sociétés de maintenance, les sous traitants à venir du parc éolien marin y ont donc leur place.

Le Parc Environnemental d'Activités de Gros Jacques, qui à terme s'étendra sur 138 hectares, est développé en 4 phases. Aujourd'hui, le parc offre 40 hectares aménagés qui accueillent 300 salariés. Une nouvelle phase de 10 hectares est en cours d'aménagement.

L'aménagement du parc est conçu pour proposer des parcelles allant de 2 000 à 20 000 m², voire plusieurs hectares. Quelque soit l'emplacement choisi, l'accueil d'entreprises est toujours assuré dans un environnement particulièrement soigné. Le cadre de vie au travail est un point important du projet.

La rigueur, le suivi et la qualité des aménagements ont fait du Parc Environnemental d'Activités de Gros Jacques le deuxième en France à être à la fois certifié ISO 14001* et enregistré EMAS*.

Le Parc Environnemental d'Activités, proche du littoral et des commodités urbaines, offre un espace situé dans un cadre exceptionnel. La haute qualité du Parc Environnemental d'Activités de Gros Jacques ne peut que séduire les investisseurs qui souhaitent conjuguer développement économique et implication dans la filière des énergies renouvelables et mettre en avant leur image de marque.

Par ailleurs, ce double label a permis, en collaboration avec la CCI Littoral Normand Picard, la construction d'une pépinière spécialisée dans les énergies renouvelables, qui a ouvert ses portes en septembre 2009. Des bureaux et ateliers sont proposés à la location, à de jeunes entreprises de la filière.

Dans un souci de maîtrise de la croissance du Parc, son extension se poursuivra en fonction des nouvelles demandes d'implantation.

* ISO 14001 : Norme internationale de management de la qualité environnementale
* EMAS : Règlement européen de management de la qualité environnementale (Eco Management Auditing Scheme)



Territoire de la CCBM

Des atouts industriels à diversifier

Le territoire de la communauté de communes Bresle Maritime s'étend sur 145,9 km².

35 000 personnes y vivent dans 21 communes.

Le dernier portrait du territoire a été réalisé par l'INSEE en 2006. Il en ressort un certain nombre d'indicateurs qui ont certes évolué en quatre ans mais qui offrent une image intéressante du territoire et de sa population.



Communauté de communes
BRESLE MARITIME



Source : Com de Com /
Novembre 2009

La structure de la population en 2006

Population totale : 34 295 habitants
dont 17 791 femmes / 16 506 hommes

de 0 à 14 ans	5 855 (17,07 %)
15 à 29 ans	5 789 (16,88 %)
30 à 44 ans	6 706 (19,55 %)
45 à 59 ans	7 469 (21,77 %)
60 à 74 ans	5 242 (15,28 %)
75 à 89 ans	2 993 (8,7 %)
90 ans et plus	235 (0,6 %)

L'ensemble représente 14 729 ménages dont 4 293 comptent une seule personne.

La structure de notre tissu économique

La population active était estimée en 2006 à 21 861 personnes et l'on dénombrait 1 927 chômeurs.

L'emploi analysé par secteur d'activité se décomposait ainsi :

• Agriculture	427 emplois (2,8 % de l'emploi total)
• Industrie	712 emplois (37,4 %)
• Construction	607 (4 %)
• Tertiaire	8 507 (55,8 %)
	dont 1 969 pour le service aux entreprises.

Verrerie, robinetterie, serrurerie, mécanique, électrotechnique, les savoir-faire sont nombreux dans notre région et la sous-traitance y est de qualité. La vallée de la Bresle reste le leader mondial dans le domaine du flaconnage de luxe mais lors des Assises du Verre, les analyses et témoignages avaient amené à une conclusion, la nécessité de diversifier l'industrie locale.

Diversifier c'est trouver les activités qui pourraient permettre aux entreprises et notamment aux entreprises de sous-traitance de trouver de nouveaux débouchés où le savoir faire reconnu des hommes et des femmes de notre territoire pourrait s'exprimer. Cela permettrait également d'éviter que notre économie soit dépendante d'une mono-industrie et de ses soubresauts.

En développant un parc d'activités environnemental (voir page ci-contre) à la qualité reconnue la communauté de communes Bresle Maritime a voulu donner à ce territoire l'outil qui permettra ce type de développement et de diversification.

Une démarche volontaire et partenariale



Quelles pourraient être les retombées d'un chantier comme celui des Deux Côtes et plus généralement de l'éolien pour notre secteur ?

Ralf Grass, délégué national des producteurs indépendants d'électricité et acteur économique très actif dans notre secteur, est sans doute l'un des mieux placés pour en parler.

« Quelle que soit la décision qui sera prise pour le projet des Deux Côtes - et je suis d'autant plus à l'aise pour en parler que je ne suis en rien impliqué dans l'éolien en mer - il faut prendre conscience que le littoral entre Dunkerque et le Havre constitue le meilleur endroit pour ce type d'énergie renouvelable. S'il doit y avoir de l'éolien en mer, il se fera en grande partie là. Ajoutez à cela le développement de l'éolien terrestre (ce n'est pas un hasard si la Picardie et la Somme sont les secteurs les plus équipés) et vous comprendrez que les enjeux sont considérables ».

Notre territoire, qui souffre notamment d'un manque d'infrastructures routières adaptées au transport de pièces de très grandes dimensions, peut-il néanmoins tirer profit de ces nouveaux marchés industriels ?

Le technicien allemand en est persuadé, rejoint en cela par d'autres spécialistes de notre tissu économique.

« Mais pour que les entreprises de notre secteur aient une chance de pouvoir en profiter, il va falloir que tous les acteurs politiques et économiques agissent de concert pour faire comprendre aux promoteurs de ces projets qu'à partir du moment où ils se situent face à nos côtes, il serait impensable et inadmissible que les territoires situés directement à proximité n'en tirent pas profit. »

Et Ralf Grass d'indiquer qu'il n'y a pas de temps à perdre :

« Dieppe et Le Havre sont déjà en ordre de marche. Pour le territoire de la communauté de communes Bresles Maritime, il serait bon de raisonner en terme de partenariat notamment avec les grands ports et cela semble une évidence de dire que plus les choses seront faites à partir du port de Dieppe, mieux ce sera pour l'activité de la CCBM et du Parc Environnemental d'Activités de Gros Jacques. »

Les entreprises se préparent

Les chefs d'entreprises de notre territoire sont très attentifs à l'évolution des différents dossiers liés à l'énergie ainsi que le confirme l'un d'entre eux, installé sur le parc de Gros Jacques :

« Avec la diminution inexorable des énergies fossiles, il va de soi qu'il faudra développer les énergies renouvelables. Il ne s'agit là que de la vision pragmatique d'une réalité qui va s'imposer. Dans notre domaine d'activité, la mécanique, nous sommes particulièrement attentifs aux évolutions des différents projets. Certes, il ne faut pas rêver, il sera très difficile de fabriquer des éoliennes sur place mais en terme de sous-traitance et de maintenance, les entreprises locales ont un rôle à jouer grâce à leur savoir-faire. »